

MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi 2 Mai 1848.

No. 67.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

SES SYMPATHIES ET SA POLITIQUE.

Le 3 avril, une députation des citoyens irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville. M. O'Brien, membre du parlement anglais, O'Gorman et Martin MacDermod ont donné lecture, au nom de leurs compatriotes, de trois adresses où sont exprimées, en termes chaleureux et élevés, les sympathies de la nation irlandaise pour la république.

M. de Lamartine a répondu :

"Citoyens de l'Irlande, de Dublin, de Manchester et de Liverpool, s'il nous falloit une autre preuve de l'influence pacifique de la proclamation du grand principe démocratique, ce clivage nouveau, éclatant à l'heure opportune, et séparant le monde, comme autrefois, en monde païen et en monde chrétien, nous la trouverions, cette preuve de l'action toute puissante d'une idée, dans ces visites que les nations, ou les fractions de nations, viennent rendre spontanément ici à la France républicaine et à son principe !

"Nous ne sommes pas étonnés d'y voir aujourd'hui une partie de l'Irlande. L'Irlande sait combien ses doctrines, ses souffrances et ses progrès successifs en liberté religieuse, en unité et en égalité constitutionnelle avec les autres parties du Royaume-Uni, ont ému de tout temps le cœur de l'Europe ! Nous le disions, il y a peu de jours, à une autre députation de vos concitoyens, nous le dirons à tous les enfants de cette glorieuse île d'Irlande, qui, par le génie naturel de ses habitants, comme par les péripéties de son histoire, est à la fois la poésie et l'héroïsme des nations du nord. (Bravo ! bravo !)

"Sachez donc bien que vous trouvez en France, sous la république, tous les sentiments que vous lui apportez ! Dites à vos concitoyens que le nom de l'Irlande et le nom de la liberté, courageusement défendue contre le privilège, est un même nom pour tout citoyen français ! Dites-leur que cette reconnaissance qu'ils invoquent, que cette hospitalité dont ils se souviennent, la république sera glorieuse de s'en souvenir et de la pratiquer toujours avec les Irlandais ; dites-leur surtout que la république française n'est pas et ne sera pas une république aristocratique, où la liberté masque le privilège, mais une république embrassant le peuple tout entier dans les mêmes droits et dans les mêmes bienfaits.

"Quant à d'autres encouragements, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les recevoir. Je l'ai déjà dit, à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie. Je le répète, à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement. Quand on n'a pas son rang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti en Irlande ou ailleurs, que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur des peuples ! Aucun autre rôle ne nous serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts et dans les passions étrangères ! La France veut se réserver libre pour tous les droits.

"Nous sommes en paix, et nous désirons rester en bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne tout entière ! Nous croyons cette paix utile et honorable, non-seulement pour la Grande-Bretagne et pour la république française, mais pour le genre humain ! Nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons aucune parole, nous n'adresserons aucune insinuation en contradiction avec les principes d'inviolabilité réciproque des peuples que nous avons proclamés, et dont le contenu recueille déjà les fruits ! La monarchie déchue avait des traités et des diplomates ! Nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités ! Nous serions incapables de changer une telle diplomatie au grand jour contre des alliances sourdes et partielles avec les partis même les plus légitimes dans les pays qui nous environnent ! Nous n'avons qualité ni pour les juger, ni pour les préférer les uns aux autres.

"En nous déclarant amis de ceux-ci, nous nous déclarons ennemis de ceux-là. Nous ne voulons être ennemis d'aucun de vos compatriotes ; nous voulons faire tomber, au contraire, par la loyauté de la parole républicaine, les préventions et les préjugés qui existaient entre nos voisins et nous.

"Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos souvenirs historiques.

"Savez-vous ce qui a le plus irrité et désaffectionné la France de l'Angleterre dans la dernière république ? C'est la guerre civile reconnue, soldée et servie par M. Pitt dans une partie de notre territoire. Ce sont ces encouragements et ces armes données à des Français héroïques aussi comme vous, mais à des Français combattant d'autres Français ! Ce n'était pas là la guerre loyale ! C'était la propagande royaliste faite avec le sang français contre la république ! Cette conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout-à-fait effacée de la mémoire de la nation. Eh bien ! cette cause de ressentiment entre la Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons pas en l'imitant jamais ! Nous recevons avec reconnaissance les témoignages d'amitié des différentes nationalités qui forment le grand faisceau britannique ! Nous faisons des vœux pour que la justice fonde et resserré l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit de plus en plus à base, mais en proclamant avec vous, avec elle et avec vous, le saint dogme de la fraternité, nous ne ferons que des actes fraternels, comme nos principes et comme nos sentiments pour tous les Irlandais." (Vive la république ! Vive Lamartine !)

"Une dépêche télégraphique a annoncé le 4 que M. le général Cavaignac n'a point accepté le ministère de la guerre. — M. Arago a été nommé ministre de la guerre. M. Charles Hugo, fils de M. Victor Hugo, vient d'être appelé, par M. de Lamartine au poste d'attaché d'ambassade.

PRUSSE.

MODIFICATION DU CABINET.—OUVERTURE DE LA DIÈTE.

Les réclamations de l'opinion publique ont été entendues ; les deux ministres récemment choisis par Frédéric-Guillaume, le comte d'Arnim, président du Conseil, et le comte Schwerin, ministre de l'instruction publique ont résigné leurs portefeuilles, comme ne possédant point, à un degré suffisant, la confiance du pays. L'idée libérale prévaut maintenant, sans aucun alliage étranger, dans le nouveau cabinet de Berlin. C'est le célèbre député des provinces rhénanes, M. Camphausen, qui en est le chef ; M. Haussmann, président de la chambre de commerce de Cologne, a pris le portefeuille des finances ; M. d'Aurevillain conserve le portefeuille de l'intérieur ; M. Bornemann, celui de la justice ; M. le baron d'Arnim (ancien ministre de Prusse à Paris) celui des affaires étrangères ; M. de Reyher a été nommé ministre de la guerre. On ne connaît pas encore le nom du ministre des cultes et de l'instruction publique. La composition du cabinet est parfaitement homogène ; elle prouve que la Prusse prend au sérieux la liberté politique qu'elle a conquise sur les barricades du 18 mars.

M. de Camphausen, commissaire du roi et président du conseil, a ouvert le 2 avril la diète-réunie par le discours suivant :

"Haute assemblée,

"S. M. le roi m'a ordonné d'ouvrir la seconde diète-réunie en son nom. De grands événements ont ébranlé une partie de l'Europe et n'ont pas laissé intacte notre propre patrie. Ils nous menacent de dangers grossissants, ils nous ouvrent un grand avenir ! La Prusse et l'Allemagne supporteront ce temps de transition avec un courage prudent, avec la force de l'ordre, elles se meuvent sur la carrière nouvellement ouverte.

"L'unité de l'Allemagne a été, il y a longtemps, le but vers lequel tous les désirs tendaient souvent sans espoir. Dès aujourd'hui, nous y marchons à pas accélérés. S. M. le roi y a offert une main qui conduit 15 millions d'hommes. Les droits politiques des citoyens d'état étaient en Prusse au besoin d'autant plus impérieux, que le peuple a atteint un degré d'intelligence qui le met à la hauteur des autres peuples vivant sous des institutions constitutionnelles. S. M. le roi a promis une constitution vraiment populaire, et nous voilà déjà réunis pour poser les bases d'un édifice durable. Espérons que l'œuvre grandira vite, afin qu'elle se joigne et qu'elle s'adapte au grand édifice constitutionnel de l'Allemagne.

"Il est à déplorer profondément que cette transition n'ait pu avoir lieu sans une suite de malheurs dont la société actuelle est frappée. Une consolation nous reste. Les dernières semaines ont découvert beaucoup de blessures cachées ; elles nous apprendront à en trouver les remèdes.

"Le gouvernement reconnaît la mission de ranimer l'autorité, de raffermir les liens de l'ordre légal, de ranimer la confiance, de relever le crédit affaibli et de travailler à l'essor de l'industrie et du travail. Il s'efforcera de conserver la paix à l'extérieur, autant que le comporte l'honneur de l'Allemagne, et de la rétablir à l'intérieur à l'honneur de la nation. Il compte sur la force saine des citoyens, qui, dès aujourd'hui, sont appelés à prouver qu'ils étaient mûrs pour la liberté.

"Le peuple prussien, en discutant ses intérêts les plus chers dans la presse et dans ses délibérations, ne méconnaît pas que la vérité ne jaillit que dans la lutte des opinions et que, pour sauvegarder la liberté, il faut que toute opinion puisse se faire jour dans toute sa plénitude et dans toutes ses conséquences. Bien que la diète dans sa composition ait aussi bien que dans ses droits différé essentiellement de l'assemblée nationale future, le gouvernement attache une grande importance à ses conseils, et c'est dans cet esprit que je vous soumettrai les propositions du roi."

Le ministre a présenté ensuite une loi électorale dont voici les dispositions principales :

C'est le suffrage universel sans aucun cens électoral, avec l'élection à deux degrés. Tout Prussien de vingt-quatre ans est électeur, excepté les domestiques et ceux qui reçoivent l'aumône. Il y a un député électeur pour trois cents électeurs et au-delà.

Tout Prussien de trente ans est éligible.

Il y a un député pour chaque district. S'il y a 60,000 habitants, il y en aura deux, et toujours un de plus pour 40,000 habitants de plus.

Il n'y a point de mandat impératif.

Le scrutin se décide à la majorité absolue.

En même temps que le projet de loi électorale, ont été rendues les ordonnances suivantes :

1. Les cautionnements des journaux, maintenus par l'ordonnance du 17 mars, sont abolis.

La presse est complètement libre.

2. L'enquête et la punition des crimes d'état se feront par les tribunaux ordinaires. Tout tribunal extraordinaire est aboli. Dans la circonscription de la cour d'appel de Cologne, le jury sera rétabli pour les délits de presse et les crimes politiques.

3. Afin de garantir l'indépendance du juge, toutes les mesures concernant les ordonnances du 29 mars 1844, relatives aux renvois par voie administrative, aux transmissions et à la retraite, n'ont plus force de loi.

4. Tous les Prussiens sont autorisés à se réunir pacifiquement sans armes, dans des salles fermées, sans aucune autorisation préalable de la police.

Ils peuvent se constituer en sociétés dans les buts qui ne sont pas contraires aux lois, sans aucune autorisation.

L'exercice des droits politiques est indépendant de la religion.

Les représentants futurs de l'Etat ont le droit de voter et de refuser les impôts, et de fixer le budget.

La Diète a voté à l'unanimité une adresse d'adhésion au roi. M. de Leken a été nommé président.

On écrit de Berlin, le 3 avril :

"La journée d'aujourd'hui s'est passée plus tranquille-

ment qu'on ne le croyait. Le château royal où la Diète tient ses séances a été occupé par des détachements de la garde nationale, pris dans les quarante-trois compagnies dont elle se compose. De plus, chaque corporation des divers métiers de la ville, qui ont conservé encore leur organisation telle qu'elle existait au moyen âge, ont envoyé quelques-uns de leurs membres pour veiller à la sûreté des délibérations de la Diète, qui s'est réunie dans la salle Blanche.

"On assure que le cabinet de Saint-Petersbourg a envoyé ci une note contenant la déclaration que la Russie ne se mêlera pas des affaires intérieures de la Prusse. Toutefois si le cabinet de Berlin altérerait l'intégrité de la Pologne russe, la Russie agirait suivant les circonstances. Des lettres de la frontière parlent, dit-on, d'un corps de 50,000 cosaques qui aurait paru près de Tilsitt, et de nombreux empilements de ces hordes sur la frontière prussienne.

"En Russie, tout est tranquille ; seulement, un mouvement moscovite se manifeste en faveur de l'empereur et contre les étrangers. On veut chasser tous les Allemands ainsi que les Français.

L'ALLEMAGNE ET LA POLOGNE.

Le mouvement qui se manifeste en Allemagne en faveur de la cause polonaise devient chaque jour plus énergique ; la guerre avec la Russie est imminente. Déjà l'ambassadeur de Russie, M. le baron de Meyendorff, a quitté Berlin en emmenant avec lui, non seulement sa famille, mais tout le personnel de la légation ; les rapports diplomatiques se trouvent donc rompus entre les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg et la guerre peut-être regardée comme déclarée. Plusieurs régiments prussiens ont reçu l'ordre de se rapprocher de la frontière russe. De reste, les mesures prises par le gouvernement de Frédéric-Guillaume au sujet de la question polonaise devaient entraîner ce résultat. Le grand-duché de Posen vient d'être, en réalité, organisé sous la forme d'un Etat indépendant, couvert par le protectorat de la Prusse. L'armement de la population se poursuit dans le but évident, proclamé, d'affranchir le royaume de Pologne et la Lithuanie de l'oppression exercée par l'empereur Nicolas, de reconstruire une Pologne indépendante.

Tous les Polonais que le décret d'amnistie vient de mettre en liberté devaient quitter Berlin le 29 mars, en emportant des armes, pour se rendre à Posen. Les émigrés de France et d'Angleterre ne tarderont pas à les rejoindre, et l'on espère pouvoir former immédiatement, dans le grand duché, une armée polonaise de quarante mille hommes, sous le commandement de chefs dont l'expérience militaire égale le courageux dévouement.

La Gazette de Königsberg annonce qu'un soulèvement a déjà éclaté à Wilna et sur d'autres points de la Lithuanie. Quant au royaume de Pologne proprement dit, privé d'armes même d'armes de chasse, il rongé le frein et sa-ira la hache et la faux pour chasser ses oppresseurs dès que les Posnaniens et les Galliciens seront venus lui donner un point d'appui. Déjà, bien que fort nombreuse, l'armée russe qui y tient garnison est dans un état d'anxiété voisin de la stupeur.

ITALIE.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE.—Le roi Charles Albert, qui s'est fait loyalement le champion de l'indépendance italienne, est arrivé le 31 mars à Lodi, sur l'Ad-

da, avec un des corps de son armée. Il avait été précédé par la division du général Bés, et il est suivi par une autre division qui commande un de ses fils. Il a adressé aussitôt à son armée une proclamation dans laquelle il rappelle à ses soldats la grandeur de l'œuvre qu'ils ont à accomplir, et leur promet qu'ils ne déposeront les armes qu'après que l'Italie aura recouvré son indépendance.

Le 1er avril au plus tard, ce prince ayant 50,000 hommes sous ses ordres immédiats, a dû attaquer Radetzky, si ce dernier n'a osé attendre dans son camp de Montechiari. Charles Albert est rempli d'ardeur. Dans les conseils qui ont précédé l'entrée en campagne, il a si nous sommes bien renseignés, déclaré à plusieurs de ses ministres beaucoup moins décidés, que lui, "que pour la cause italienne il jouerait le repos du reste de sa vie et même sa couronne."

La position de Radetzky paraît de plus en plus critique. Après avoir quitté son camp retranché d'Orzi Novi et de Soncino, il a commis la faute de séparer en deux l'armée de 28 mille hommes qui lui restait encore. Un de ces corps a été dirigé par son ordre sur Mantoue ; à la tête de l'autre, il a occupé lui-même la forte position de Montechiari, où il paraît déterminé à recevoir la bataille ; mais on assure qu'il manque déjà de vivres, et, réduit à une grande infériorité numérique, il n'aurait plus, en cas d'échec, d'autre refuge que la ligne de l'Adige, Vérone et ses fameuses tours maximiliennes, s'il était vrai, comme l'affirme un journal de Mantoue même, que la citadelle de cette place est capitulé.

Les captures suivantes ont été effectuées à Brescin, par les Lombards :

Le général Schöbals, deux colonels, deux lieutenants-colonels, cinquante officiers, le délégué Breinde, huit cents soldats de divers corps, soixante dragons à cheval, trois pièces de campagne, soixante voitures, caissons et fourgons.

La citadelle d'Anfo est aux mains des Italiens. Charles Albert a été reçu avec enthousiasme à Paris. Toute la ville a été splendidement illuminée. Comme il tenait en main l'épée que lui a envoyée le pape Pie IX, et sur laquelle sont gravés ces mots *Conquesta spada Italia trionfava*, le peuple a voulu cons-

crer cette devise en affichant une multitude d'imprimés portant : *La spada di Carlo Alberto sarà il trionfo della Italia*.

Voici du reste quelle était, aux dernières dates, la position des choses, d'après le bulletin officiel publié par le gouvernement provisoire de Milan :

"Les corps francs lombards et suisses sont à Brescin."

"Le général piémontais Bés s'est avancé jusqu'à delà de Chiari avec un corps de 5,000 hommes."

"Le général Crotti, avec un autre corps de 1,000 hommes, était aujourd'hui à Lodi."

"Le roi Charles-Albert et le duc de Gênes sont partis aujourd'hui de Pavie à la tête de 8,000 hommes et arriveront ce soir à Lodi."

"Sui le duc de Savoie, avec un autre corps de 2,000 hommes, 100 pièces de canon accompagnent ces troupes."

"10,000 Romains et 7,000 Toscans arrivent, par Bologne et Ferrare, sur les rives du Pô, qu'ils passeront à Sarao-Secero."

"On dit à Ragnolo que des corps francs lombards et suisses, auxquels se seraient réunis les Tyroliens insurgés, auraient surpris et fait prisonniers 700 ou 800 hommes, parmi lesquels 70 houlans et 50 officiers."

"Radetzky est resté tous ces jours-ci à Orzinovi et à Soncino ; les troupes autrichiennes sont arrêtées sur les rives de l' Oglio. Il paraît que le général a abandonné l'idée de se jeter dans Mantoue, la forteresse manquant de vivres."

"Tout le pays, depuis le Pô jusqu'aux Alpes du Tyrol, est insurgé et armé ; l'ennemi trouve partout des obstacles de toute espèce."

"Il n'est pas douteux qu'en présence d'un corps d'armée régulier Radetzky ne soit contraint de capituler."

Nous lisons dans une correspondance particulière :

"A Venise les Autrichiens ont évacué la ville, moyennant le paiement de trois mois de solde. Toute la plaine de l'ancienne république en terre ferme est soulevée ; Vicence, Padoue, Trévise sont occupées par des municipalités qui, comme celle de Venise, se sont mises en communication avec le gouvernement provisoire de Milan ; de sorte que l'on peut dire que l'armée du général Radetzky établie maintenant entre Mantoue et Peschiera n'a pas de retraite si elle est battue, et ne peut pas profiter de sa victoire si elle est victorieuse ; cela sent la capitulation d'Ulm de vingt lieues, et je conçois les marches forcées de l'armée sarde, pour avoir au moins l'honneur de signer l'évacuation complète de la Péninsule. J'ai eu d'abord à la possibilité d'une campagne ; aujourd'hui que j'ai eu les détails du conseil de guerre que présidait Radetzky au château avant d'évacuer, je me trompe fort, ou je puis dire que les choses finiront bientôt."

Une alliance offensive et défensive contre les Autrichiens est conclue entre le roi de Sardaigne, le roi de Naples et le grand duc de Toscane.

NOTE.—La séparation politique entre Naples et la Sicile est désormais un fait accompli.

Le parlement sicilien est ouvert. Les deux chambres (pairs et députés) sont constituées. Le vicé amiral Ruggiero Settimo, chef de la révolution, a été proclamé régent.

On lit à ce sujet dans une lettre de Naples :

"Hier, 27, à six heures du soir, un vapeur anglais, venant de Palerme, nous a apporté le discours d'ouverture du parlement de Sicile, prononcé par le président. En lisant ce document remarquable, il est impossible de ne pas admirer toutes les grandes choses opérées en si peu de temps par le gouvernement provisoire. La séance d'ouverture a été magnifique, et l'ordre admirable. Le parlement s'est constitué en permanence."

STATS PONTIFICAUX.—On écrit de Ferrare :

"Les Autrichiens, épouvantés par l'insurrection, partent de tous côtés sans armes et sans bagages. L'arsenal de Venise, qui est au pouvoir de la République, renferme 400 canons et 600 mille fusils. La République distribue ces armes au peuple. Personne ne peut voyager à Venise et dans le pays vénitien sans passeport spécial. Don Charles, ayant un faux passeport, a été arrêté, puis relâché après s'être fait connaître, 6,000 déserteurs de l'armée autrichienne ont été arrêtés dans le pays vénitien."

On écrit de Rome :

"Douze mille soldats partent pour la guerre sainte. Le grand pontife les bénit. Le général Durando est à leur tête. Rome est dans la joie."

Voici les paroles de Pie IX en bénissant les volontaires partis pour la Lombardie :

"Comme chef de l'Eglise, je suis en paix avec l'univers ; mais, comme prince italien, j'ai le droit de défendre la patrie italienne. Je vous bénis. La cause que vous défendez est sainte ; Dieu la fera triompher. Je vous bénis encore, une fois, combattez et triomphez au nom du Seigneur."

DANEMARK.

—On écrit de Rensbourg, 29 mars :

"Hier un courrier prussien a passé ici ; il est porteur d'une déclaration formelle au gouvernement danois, que le premier corps danois qui ferait son entrée sur le territoire de Schleswig serait considéré par la Prusse comme une déclaration de guerre."

D'un autre côté, on écrit d'Altona (Schleswig-Holstein), 29 mars :

"Les forces militaires danoises se concentrent près de Koenigsau. Deux vaisseaux de guerre danois croisent près d'Alsen, et deux frégates se sont montrées, dit-on, devant le golfe de Flensbourg. Aujourd'hui des quantités considé-